

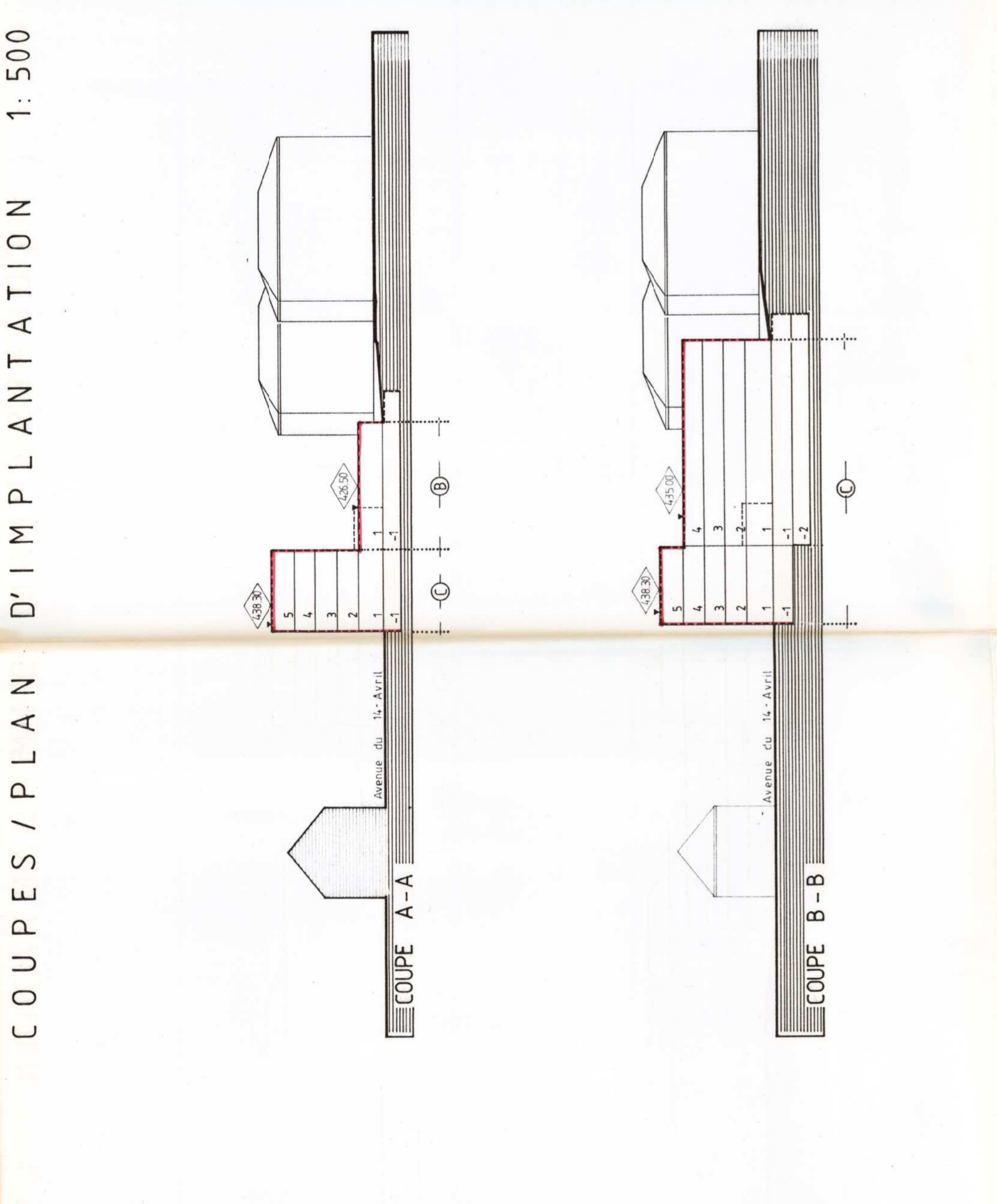
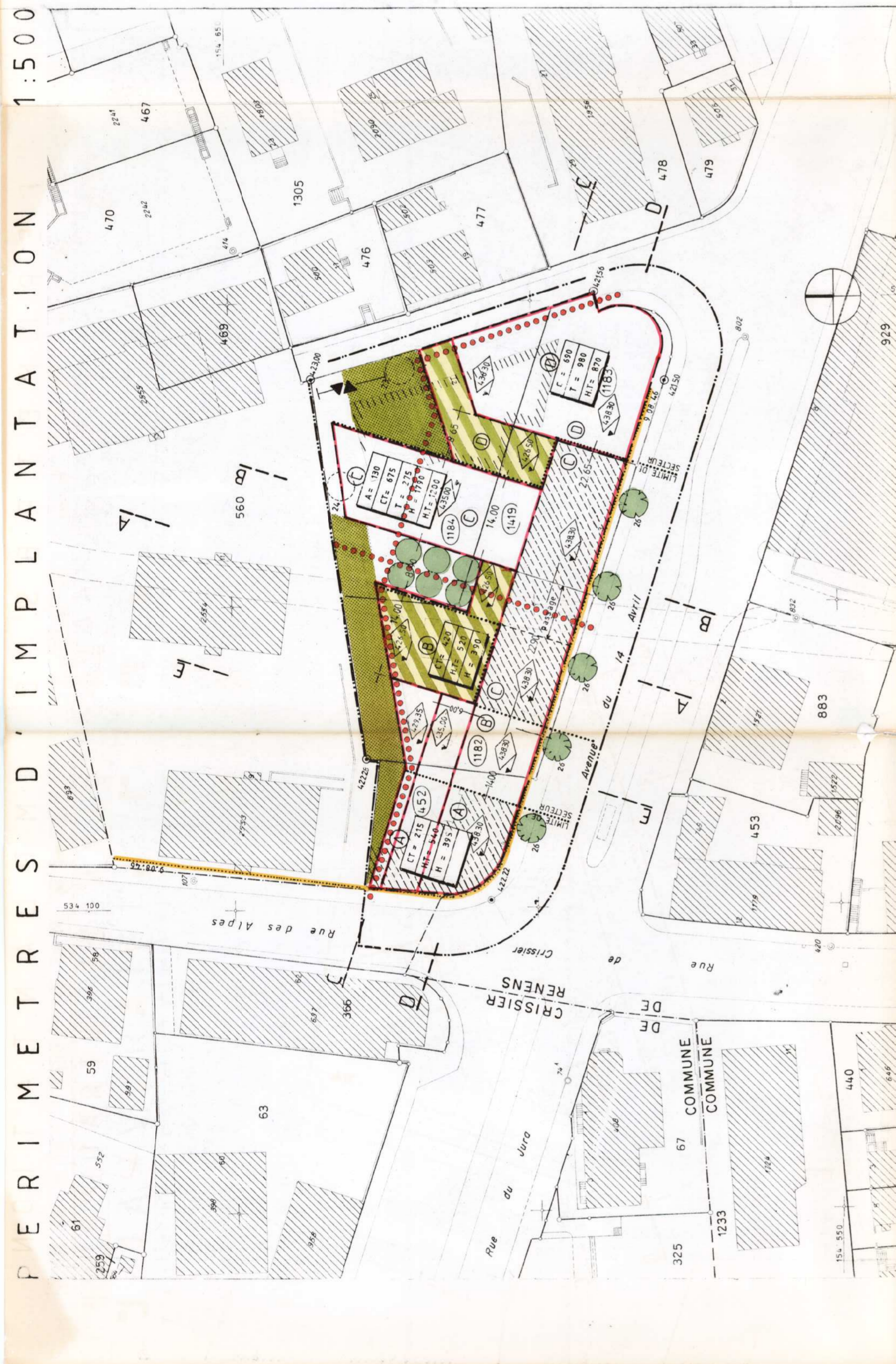
COMMUNE DE RENENS
PLAN DE QUARTIER "P5B"
M 4 - A V R I L

PARCELLES N° 452, 1182, 1183, 1184, 1419
 PARCELLE N° 452 PROP. SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE
 PARCELLES N° 1182, 1183 PROP. POP. DE LA SOCIÉTÉ S. S. S. S.
 PARCELLE N° 1184 PROP. POP. DE LA SOCIÉTÉ S. S. S. S.
 PARCELLE N° 1419 PROP. POP. DE LA SOCIÉTÉ S. S. S. S.
 SURFACE M2 452 M2 1056 M2 506 M2 1210 M2 482

APPROUVÉ PAR LE MUNICIPALISTE
 DANS SA SÉANCE DU 2 AVRIL 1993
 LE SYNDIC LE SECRÉTAIRE
 LE SYNDIC LE SECRÉTAIRE

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT
 DANS SA SÉANCE DU 2 SEPT. 1993
 LE PRÉSIDENT LE SECRÉTAIRE
 L'ANTISTE LE SECRÉTAIRE

BUREAU D'ARCHITECTURE ROLAND GONIN S.A.
 ROUTE DE COSSONAY 194 1929 RENENS TEL. 0217 835 13 71



LEGENDE

- LIMITE COMMUNALE RENENS / CRISSIER
- PÉRIMÈTRE GÉNÉRAL DU PLAN DE QUARTIER
- LIMITE LÉGALISÉE ET MAINTIENUE DES CONSTRUCTIONS DU 9.20.01 1966
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- LIMITE DE SECTEUR
- PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
- BÂTIMENT EXISTANT
- BÂTIMENT DESTINÉ À DISPARAÎTRE
- BÂTIMENT EXISTANT POUVANT ÊTRE MAINTIENU, TRANSFORMÉ ET AGRANDI DANS LES GABARITS D'IMPLANTATIONS CORRESPONDANTS
- SURFACE BRUTE DE PLANCHER EN M2
- A RT I S A N A T, C O M M E R C E, H A B I T A T I O N, T E R T I A I R E

COTE D'ALTITUDE MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS
 COTE D'ALTITUDE DU TERRAIN NATUREL
 N U M É R O C A D A S T R A L
 Z O N E D'ACCÈS AU GARAGE ENTERRE
 CHEMINEMENT PIÉTON PUBLIC (TRACÉ FIGURE À TITRE INDICATIF)
 ARBRE À PLANTER
 ARBRE EXISTANT MAINTIENU
 ARBRE À ABATTRE
 ARBRE EXISTANT LINS CRIT
 AU PLAN DE CLASSEMENT DES ARBRES DU 10 NOV 1984
 ESPACE DE VERDURE
 TOITURE AMÉNAGÉE EN TERRASSE (EN JARDIN)

REPARTITION	SECTEUR A	SECTEUR B	SECTEUR C	SECTEUR D
S.P.B. PAR	H.T. = 245	H.T. = 245	H.T. = 245	H.T. = 245
PARCIVITE	H.T. = 245	H.T. = 245	H.T. = 245	H.T. = 245
	H.T. = 245	H.T. = 245	H.T. = 245	H.T. = 245
	H.T. = 245	H.T. = 245	H.T. = 245	H.T. = 245

RENENS LE 27 MARS 1993

